

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 avril 2018

NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE - (N° 851)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 314

présenté par
M. Djebbari

ARTICLE 2 TER

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« ferroviaire de transport »

les mots :

« de transport ferroviaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Harmonisation rédactionnelle.